

La Plaquette Enragée

MAI 2025

Sommaire :

- L'édito :
- Réunion CSE de mai : point de vue de la CFDT
- La CFDT vous informe sur vos droits :
 1. Le Fond Social
 2. le 10^{ème} CP
- Vos élus CFDT au CSE



Analyses d'eau :

Face à l'indifférence de la Direction sur la potabilité de l'eau, le CSE avait décidé, à l'unanimité des élus, d'effectuer des analyses sur certains sites sans missionner un syndicat en particulier :

l'union faisant la force sur des sujets aussi importants !

Il est fort regrettable qu'un syndicat s'attribue le travail collectif des autres.

La Direction continue d'avancer sur **le projet de réorganisation des laboratoires IH.**

Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre que la Direction avait signé, avec la secrétaire du CSE, l'ordre du jour d'une réunion supplémentaire de le 26 mai prochain (comme si cela ne pouvait pas attendre le CSE du 5 juin !!).

Cette date n'étant pas prévue au calendrier annuel, les élus sont en poste le 26 mai. Cela va engendrer soit leurs absences en réunion, soit la désorganisation du service (annulation de collecte, modification des plannings...).

La secrétaire pouvait parfaitement s'abstenir de signer et attendre la réunion de juin.

Pourquoi permettre à la direction d'accélérer sur ce sujet ? Nous avons un peu de mal à saisir la tactique et la logique.

Concernant le projet « **tout tout tout pour le plasma !** », l'EFS IDF va louer un local dans le centre commercial de la Défense pour un montant jamais atteint jusqu'à présent, selon notre Directeur. Pour le plasma, y'a des sous ! Souhaitons que cela fonctionne, parce que sinon le prix de revient d'une poche va être exorbitant ! L'EFS a déjà fermé des sites pour moins que ça.

Dates à retenir

Vendredi 23 mai : Choix des repos P4 et pose du congé Rentrée Scolaire (si cette ½ journée est prise fin août) .

Mardi 27 mai : Virement salaire avec variables comprises entre le 01 et le 30 avril 2025 et 10^{ème} CP

Dimanche 1er juin : Date limite des congés payés du 1er octobre au 31 janvier .

Focus Impôts : La date limite pour le dépôt des déclarations en version papier est fixée au 20 mai 2025 à 23h59.

La date limite pour les départements de la région parisienne est le 5 juin 2025 à 23h59.

Adhérents : n'oubliez pas de déduire votre cotisation syndicale !

La CFDT, un collectif pour défendre vos droits et vos conditions de travail ! Ne restez pas seul, adhérez ! Contactez la CFDT !

PERMANENCE CFDT

Vos élus CFDT tiennent une permanence le 23 mai et les 2, 6, 10, 16 et 24 juin 2025 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

C'est l'occasion d'échanger sur vos problématiques terrain et d'avoir des réponses à vos questions.

Pensez à réserver votre créneau (30min environ) par email à l'adresse "cfdt.efsidf@gmail.com" en précisant la modalité retenue pour votre rdv (visio ou téléphone).





Réunion CSE de mai

Point de vue CFTD

Choix de la plateforme ASC : Quand les valeurs syndicales sont mises à l'épreuve.

Le choix de la plateforme numérique pour la gestion des Activités Sociales et Culturelles (ASC) par le CSE est un sujet qui a suscité de vifs débats. Si l'objectif premier est de vous offrir un accès simple et efficace à vos avantages, la CFTD a souhaité porter une dimension éthique et sociale dans ce processus de décision.

Plusieurs prestataires étaient en compétition, présentant des offres variées dont :

Edenred (groupe Accor) : Un acteur majeur, affichant un chiffre d'affaires de 5,6 milliards d'euros en 2024.

Kalidéa (groupe UP) : Une entreprise à taille humaine, avec un chiffre d'affaires consolidé de 759,3 millions d'euros en 2023, mais surtout, un statut particulier et des valeurs fortes.

UN SYNDICAT
QUI S'APPUIE SUR
DES VALEURS,
C'EST MIEUX!

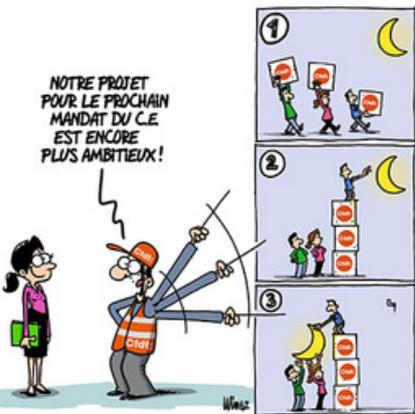


La **CFTD** a fermement soutenu la candidature de Kalidéa (groupe UP), et ce, pour des raisons qui dépassent la simple comparaison des fonctionnalités. Une SCOP engagée : Le groupe UP est une Société Coopérative et Participative (SCOP), ce qui signifie que l'entreprise est détenue majoritairement par ses salariés associés.

Ce modèle se traduit par :

- **La primauté de l'humain sur le capital** : Les décisions stratégiques sont prises en tenant compte des intérêts des salariés.
- **La démocratie interne** : Les salariés-associés participent activement à la gouvernance de l'entreprise.
- **Le partage équitable des richesses** : La valeur créée est redistribuée plus équitablement entre les salariés.
- **Un acteur de l'ESS** : Le groupe UP est un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire (ESS), un mouvement qui promeut des valeurs essentielles du syndicalisme.

Partenaire historique des syndicats, le groupe UP entretient des relations étroites avec les grandes confédérations syndicales françaises (CFTD, CGT, FO, CFTC, CFE-CGC), qui sont représentées dans ses instances de gouvernance.



Un vote révélateur : Malgré nos arguments, l'UNSA, SUD et la CFE-CGC ont choisi de voter pour Edenred. La **CFTD**, fidèle à ses convictions, a voté pour Kalidéa, un choix envers l'économie sociale et solidaire.

Ce résultat est navrant.

Il révèle un manque de considération pour les valeurs fondamentales du syndicalisme :

- Démocratie et participation des salariés
- Justice sociale, équité et redistribution
- Utilité sociale et responsabilité sociétale
- Solidarité et coopération
- Dialogue social et négociation collective



Cet épisode nous rappelle l'importance de rester vigilants quant aux choix qui sont faits en notre nom. La CFTD continuera de défendre une vision du syndicalisme qui allie efficacité et éthique, et qui place les intérêts des salariés au cœur de toute décision.

Information sur l'EPRD (BUDGET) 2025

Au niveau national, la **CFDT** a exprimé ses vives inquiétudes sur le budget 2025 de l'EFS, marqué par une situation financière tendue malgré une augmentation de la subvention de 115M€.

La **CFDT** a utilisé l'ensemble de ses leviers pour obtenir plus que les 110M€ obtenus dans le 1er PLFSS. C'est chose faite avec l'inscription de ces 5M€ supplémentaires pour 2025.

La **CFDT** a demandé à ce qu'une partie soit utilisée pour la révision des classifications et des rémunérations associées.

L'EFS prévoit tout de même un nouvel emprunt de 25M€, principalement pour financer le projet "Ambition Plasma", pourtant déficitaire, et rembourser une partie des dettes de 2024. L'EFS va donc s'endetter pour investir et accroître une activité déficitaire et pour rembourser un autre emprunt ! **On marche sur la tête !**

Ce choix budgétaire du « tout pour le plasma ! » met en pause des projets essentiels comme la révision des classifications et des rémunérations associées ou la convergence des bases receveurs.

La **CFDT** dénonce ce choix stratégique et les impacts qu'il va avoir sur les conditions de travail.

En IDF, alors qu'il est prévu une augmentation de l'activité transfusionnelle (cession CGR : +0,2% / réalisé 2024, Prélèvement de ST : +3,3% / réalisé 2024), et Prélèvement de plasma : (+40,0% ! / réalisé 2024) le budget prévoit une nouvelle diminution de 7 ETP.



La CFDT a un avis défavorable sur le budget 2025 de l'EFS IDF.

Les difficultés de recrutement et de fidélisation sont particulièrement importantes en Île-de-France, en raison du coût de la vie élevé et de la concurrence accrue avec d'autres établissements de santé.

Notre région connaît des difficultés en termes de conditions de travail, notamment en collecte mobile et pour le travail de nuit des techniciens de laboratoire.

La dégradation des conditions de travail risque de s'accroître, avec une augmentation de la charge de travail et une pression accrue sur les effectifs.

Les difficultés de recrutement et de fidélisation pourraient entraîner une pénurie de personnel qualifié, ce qui impacterait la qualité du service rendu aux patients. Pour la **CFDT**, l'amélioration des conditions de travail, la revalorisation des rémunérations et une meilleure prise en compte de la pénibilité du travail doivent être les priorités.

Consultation sur le projet de réorganisation de la Maison du Don (MDD) d'Avicenne.

Finalement, les horaires du lundi de la semaine 1 retenus seront 9h-16h au lieu de 12h-19h.

Néanmoins, imposer le lundi comme jour de repos hebdomadaire constitue une mesure rigide qui ne prend pas en compte la conciliation vie privée/vie pro du personnel.

De plus, nous regrettons l'absence de renfort du personnel de pool qui aurait permis de mieux répartir la charge de travail et d'assurer un fonctionnement optimal du service. Cette situation risque d'avoir un impact négatif tant sur l'organisation du travail que sur le bien-être des salariés. **La CFDT a voté CONTRE**



Bilan de la campagne des évolutions individuelles 2024

1. Constat général : une enveloppe en légère hausse, mais des disparités persistent

L'enveloppe globale des évolutions individuelles (EI) a légèrement augmenté en 2024 (+3,9% par rapport à 2023). Cependant, le nombre de bénéficiaires reste stable, ce qui signifie que l'augmentation moyenne par personne est faible.

La **CFDT** note que des disparités persistent entre les sites, les catégories socio-professionnelles (CSP) et les métiers. Par exemple, les cadres ont en moyenne une augmentation plus élevée que les employés et les techniciens.

2. Les priorités de la CFDT ne sont pas suffisamment prises en compte

La **CFDT** regrette que les efforts pour réduire les disparités salariales ne soient pas suffisants. Seuls 10% de l'enveloppe sont consacrés à cette question.

La **CFDT** demande une attention particulière pour les bas salaires et les métiers en tension, qui ne semblent pas être les priorités de la direction.

La **CFDT** souligne que les critères d'attribution des EI manquent de transparence et d'objectivité. Elle demande toujours une clarification des règles et une meilleure association des représentants du personnel dans le processus.

3. Des points positifs à souligner

La mise en place d'un minimum de 9 points pour toute EI est une avancée positive. La prise en compte du congé maternité/adoption dans le calcul des EI est également un point positif.

4. Analyse détaillée des données chiffrées

Le rapport présente des données détaillées sur la répartition des EI par site, CSP, métier, ancienneté, sexe, etc.

La **CFDT** invite les salariés à consulter ces données qu'elle tient à leur disposition. Rapprochez-vous de vos représentants pour toute question ou remarque.



En conclusion, la CFDT considère que le bilan des évolutions individuelles 2024 est mitigé. Des avancées ont été réalisées, mais des efforts importants restent à faire pour garantir une répartition équitable et transparente des augmentations, et pour répondre aux priorités des salariés.

Consultation sur le projet d'actualisation de la charte des utilisateurs et administrateurs des systèmes d'information de l'EFS

La Charte nationale de l'EFS semble bien structurée et couvre de manière exhaustive les aspects essentiels de la sécurité des systèmes d'information. Il met en avant des mesures importantes pour protéger les données et assurer une utilisation responsable des systèmes.

Cependant, la **CFDT** a relevé quelques points négatifs :

- **Complexité du langage** : Le document peut être perçu comme complexe ou difficile à comprendre pour les utilisateurs sans formation technique ;
- **Charge administrative** : L'obligation de se conformer à des règles strictes peut être vue comme une contrainte administrative supplémentaire ;
- **Sanctions dissuasives** : La mention de sanctions pourrait créer un climat de crainte ou de réticence chez certains utilisateurs, en sachant que les règlements intérieurs sont différents d'une région à l'autre.

La **CFDT** aurait souhaité un langage plus simple pour faciliter l'adhésion et la compréhension des utilisateurs. Nous vous conseillons de prendre le temps de bien lire cette charte afin de ne pas vous mettre en difficulté et risquer une sanction. Pour la **CFDT**, la suite logique de cette charte informatique serait la mise en place d'un règlement intérieur unique à l'EFS. **La CFDT a voté POUR.**





Fond Social EFS

Qui peut en bénéficier ?

Les salariés et ex salariés bénéficiant des garanties du régime prévoyance de l'EFS.

Dans quelles conditions ?

Le Fond Social EFS est destiné à participer à tout ou partie des dépenses liées à l'état de santé, lorsque le reste à charge entraîne des difficultés financières pour l'adhérent.

A cette fin, la complétude du dossier est indispensable pour qu'il puisse être instruit en commission.

N'hésitez pas à faire une demande, tous les dossiers sont examinés par la commission dont la CFDT fait partie !

Le formulaire est téléchargeable sur notre site internet cfdt-efs.fr

La commission se réunit chaque mois.

Un seul devis est nécessaire : Néanmoins, nous vous conseillons d'en avoir d'autres.

Pour un reste à charge de - de 500€ : Les pièces demandées sont très réduites afin de faciliter les demandes et d'accélérer l'instruction du dossier.

La CFDT peut vous aider à constituer votre dossier. N'hésitez pas !



"1/10ème CP"

Peut-être voyez-vous une ligne "régularisation 1/10ème CP" sur votre fiche de paie de mai. C'est un ajustement de votre indemnité de congés payés si votre salaire a évolué (augmentation valeur du point, AI, EP, PI...). La loi prévoit deux méthodes de calcul : le maintien de votre salaire habituel pendant vos congés et le 1/10ème de votre rémunération annuelle brute. Si le 1/10ème est plus favorable, la différence vous est versée ce mois-ci. N'hésitez pas à contacter la CFDT pour toute question.

Adhérents CFDT :
Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur le 1/10ème CP, un " **Le saviez-vous ?** " détaillé est disponible.



www.cfdt-efs.fr



Délégués Syndicaux Régionaux IDF
Catherine FERNANDEZ : 06.13.15.98.63
Frédéric DIDELOT : 06.88.41.80.46

Référente Cadre
Emmanuelle BINET : 01.55.25.12.29

Référente Handicap

Lesly JUBERT : 06.67.35.34.22

+ de renseignements : cfdt.efsidf@gmail.com



Catherine Fernandez

Déléguée Syndicale Régionale
Référente VSST du syndicat
Elue au CSE Central
Technicienne de labo
Pitié



Frédéric Didelot

Délégué Syndical Régional
Négociateur National
Elu au CSE Central
Technicien de labo
Poissy



Nadia Barka

Elue à la commission
Formation
Technicienne de labo
Bouvier-CNRGS



Julian Leroux

Infirmier EPDI
Collecte mobile IVRY



Léa Museux

Elue à la CSSCT
Infirmière EPDI
Collecte mobile IVRY



Caroline Ierg

Technicienne de labo
St Antoine



Olivier Boulant

Chauffeur de Navette
Pitié- CR4



Orphéo Nascimbéni

Chef d'équipe
Technicien de Labo
Bichat



Lesly Jubert

Référente Handicap
Elue à la commission
Formation
ERD Avicenne



Mathilde Rouxel

Elue à la CSSCT
Technicienne de labo
Cochin



Hafid Moussaoui

Comptable
Ivry



Michel Goumin

Elu à la CSSCT
Technicien de labo
Mondor



Emmanuelle Binet

Référente "Cadre"
Elue à la CSSCT
Cadre AQ
CNRGS



Magali Artot

Cadre d'activité
Collecte
HEGP-Pitié



Jeanne Le Donge

Représentante
Syndicale au CSE
Technicienne de labo
St Antoine

**UNE ÉQUIPE CFDT SOLIDAIRE,
COMPLÉMENTAIRE, DIVERSE
ET SOUDEE !**



Les militants CFDT, au plus proche des salariés

La CFDT, un syndicat proche des équipes de terrain en se rendant régulièrement sur les sites de l'EFS IDF et en collecte mobile. N'hésitez pas à nous interpeller, ces temps d'échanges nous permettent de construire nos revendications régionales et nationales. Si vous rencontrez des problématiques à votre poste de travail, faites-le nous savoir et nous organiserons un déplacement spécifique sur site pour aller à votre rencontre.